

21-25 NOVEMBRE

2018



**ASSISES**

**DE L'AIDE AUX VICTIMES**

**ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**



Peintures Olivier Louzé



A l'Intercontinental Beachcomber Tahiti

## Sommaire

1. Présentation Générale .....	2
2. Objectifs.....	4
3. Le choix des thèmes qui seront abordés.....	5
4. Partenaires .....	5

\*\*\*

### 1. Présentation Générale

La Polynésie française est au cœur du Pacifique, renommée internationalement pour sa douceur de vivre, sa population chaleureuse et amicale.

Pour autant, depuis près d'une dizaine d'années, le nombre d'infraction commis sur le *fenua* ne cesse d'augmenter pouvant ainsi générer un sentiment d'insécurité tant pour les habitants que pour les éventuels touristes.

Ce sentiment d'insécurité est-il justifié ?

Pour répondre à cette question, il convient de se reporter aux derniers rapports rendus par l'Etat central et le Haut Commissariat de la République en Polynésie française.

Ainsi, à la lecture du rapport sur la délinquance en Outre-Mer établi par le Ministère de l'intérieur en mai 2016, il ressort que la Polynésie française est encore relativement préservée des vols violents avec ou sans arme.

Malheureusement, il en va autrement s'agissant des vols sans violence puisque la Polynésie française affiche le taux le plus élevé du territoire national en ce compris l'Outre-Mer (11.6 pour Polynésie et 10.7 pour la France métropolitaine).

S'agissant des infractions contre les personnes, si le nombre des violences volontaires perpétré sur le *Fenua* se situe dans la moyenne des autres territoires d'Outre-Mer, celui-ci est largement supérieur à la moyenne métropolitaine.

Néanmoins, cette moyenne est à relativiser au regard des violences intrafamiliales où là, les chiffres sont particulièrement alarmants puisque tel que le relève le plan de prévention de la délinquance en Polynésie Française 2016 – 2017 « *chaque jour en Polynésie, plus de trois femmes sont victimes d'un acte violent* ».

Les violences sexuelles préoccupent également.

Néanmoins, ces chiffres doivent être nuancés dans la mesure où il est légitime de s'interroger sur les raisons de cette augmentation. Celle-ci est-elle due au fait que les polynésiens osent de plus en plus dénoncer les infractions dont ils sont victimes ? Ou les actes délinquantiels sont-ils réellement plus nombreux ?

Un point positif peut être relevé en matière de sécurité routière. En effet, les efforts mis en place par les autorités publiques, tant dans la prévention que dans la répression, ont porté leurs fruits puisqu'il est constaté une baisse spectaculaire du nombre de tués sur les routes.

Enfin, il ressort des chiffres dernièrement publiés par le Ministère de l'Intérieur et le Haut Commissariat que la Polynésie française est confrontée à une implication croissante des mineurs dans la commission des infractions et à une augmentation du nombre des infractions liées aux stupéfiants.

Il est impossible de parler des chiffres de la délinquance sans évoquer celui du système carcéral.

Lors de sa venue en Polynésie Française en 2015, en qualité de Président de la commission des lois, M. le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Jean-Jacques URVOAS a déploré une surpopulation carcérale pouvant atteindre un taux de sur-occupation de 300 % espérant prochainement que l'ouverture du nouvel établissement pénitentiaire rendra les conditions d'incarcération plus propices à la réinsertion.

Aussi pourrait-on espérer moins de récidive de la part d'anciens détenus dans les années à venir.

Ainsi, la délinquance en Polynésie Française connaît-elle des formes particulières pouvant être liées aux modes de vie mais également aux conditions économiques et sociales qui se sont détériorées ces dernières années (crise économique, promiscuité, consommation d'alcool et de stupéfiants, déscolarisation, démission du rôle parental, etc.)

Face à ces constats, les forces vives de Polynésie ont décidé de travailler de façon stratégique et coordonnée pour enrayer la tendance.

Dans la continuité de l'impulsion de certaines mairies qui se sont dotées au cours des dernières années d'un C.L.S.P.D afin de tenter de trouver des solutions « localisées », un Conseil de prévention de la délinquance de Polynésie française a été installé le 2 mars 2016, dont la mission est tournée vers 4 axes prioritaires,

- La prévention des addictions
- La délinquance des mineurs
- La prévention des violences intrafamiliales
- La tranquillité publique

L'objectif ainsi poursuivi est de voir adopter et mise en œuvre des mesures concrètes et uniformes à l'ensemble du territoire pour lutter contre la délinquance.

Pour aller plus loin dans ce projet ambitieux, le gouvernement de Polynésie et plus particulièrement le ministère de l'éducation de la jeunesse et des sports a organisé les Assises de la Jeunesse en

février 2016 et le ministère de la solidarité et de la famille a réunit de nombreux acteurs de la société civile autour de la Conférence de la famille.

La volonté affichée de ces réunions publiques est de tenter de réfléchir à une réponse collective sur des problèmes individuels afin de prévenir notamment les passages à l'acte.

Il ressort que la question de la délinquance en Polynésie française est l'affaire de tous.

Animé d'une dynamique similaire, l'APAJ a décidé d'organiser, pour la troisième fois, les assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance.

En effet, organisées pour la première fois en Mai 2007, avec une seconde édition en novembre 2012, les Assises de l'aide aux victimes ont pour but de fédérer et promouvoir une meilleure coopération entre les acteurs en ce domaine avec la finalité prioritaire d'offrir un accompagnement toujours plus adapté à ses usagers.

Ces assises permettent, par une analyse systémique, de débattre et de former une centaine de personnes, professionnelles et bénévoles à l'intervention auprès des victimes et auteurs d'infractions.

Compte tenu du succès des éditions précédentes, de la persistance voire de l'accroissement des comportements déviants, du sentiment d'insécurité, de la méconnaissance du système judiciaire la question de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance apparaît toujours d'actualité.

Au regard de l'état des lieux de la délinquance sur le fenua, ci-dessus exposé, l'APAJ ne pouvait faire l'économie de réunir à nouveau les professionnels et acteurs du secteur.

## 2. Objectifs

Tel qu'il a été indiqué ci-avant, fort des derniers travaux initiés cette année par le Pays et l'Etat, les 3<sup>èmes</sup> Assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance contribueront à alimenter et renforcer ces plans d'actions.

Depuis sa première édition en 2007, l'amélioration de la coopération entre les différents acteurs a été significative.

Dans le cadre des Assises 2012, plusieurs thèmes avaient été abordés tels que : la prévention de la délinquance, les violences intrafamiliales et sur personnes vulnérables, la délinquance routière et l'intervention d'urgence.

Sur le premier point, le colloque avait mis en exergue la nécessité de mener des campagnes de préventions de nature à influencer sur les mentalités de tous.

Au cours de ces quatre dernières années, de nombreuses interventions de proximité ont été réalisées afin de sensibiliser la population (dans les établissements scolaires, sportifs etc.)

S'agissant des violences intrafamiliales, il avait été mis en avant la nécessité notamment :

- d'améliorer la communication dans le couple
- d'éviter le déplacement des enfants dans le cadre des violences intrafamiliales

- de développer les mécanismes de pris en charge des couples violents hors milieu carcéral.

Nombre de points ont reçu, depuis une réponse concrète puisque le nombre des ordonnances prises par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en matière de mesures de protection ne cesse de croître depuis décembre 2012, date à laquelle la loi nationale a été transposée sur le Territoire.

De plus, il est à noter le développement des médiations de couples ainsi que l'organisation de groupes de parole ouverts tant aux auteurs qu'aux victimes de violences conjugales.

Enfin, s'agissant de la délinquance routière, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Il est manifeste que si un énorme travail a déjà été fourni par tous les intervenants du secteur au cours des quatre années passées, il convient de maintenir les efforts et de rechercher peut-être d'autres pistes de réflexion.

Aussi, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition des Assises, l'A.P.A.J a-t-elle souhaité invité, à côté d'intervenants locaux, des professionnels venant de métropole mais également du Canada, pays reconnu pour sa politique pénale novatrice.

### 3. Le choix des thèmes qui seront abordés

Le 25 novembre 2015, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'A.P.A.J a pris soin de consulter une partie des acteurs du secteur au travers d'un questionnaire.

Parmi les thèmes proposés, ceux plébiscités ont été :

- Les actions de prévention de la délinquance :
  - Alcool, drogues et délinquance
  - Les techniques d'accueil et droits des victimes
  - Les violences sexuelles
  - La justice restaurative
  - Dénonciation, signalement et secret professionnel

Ainsi, l'événement comportera-t-il trois (3) journées de colloque et deux (2) journées de formation.

Le 6 avril 2016 a vu la première réunion du comité de pilotage des 3<sup>èmes</sup> Assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance

Trois (3) à quatre (4) spécialistes et formateurs viendront conforter les expériences et compétences des acteurs locaux.

### 4. Partenaires

L'A.P.A.J tient à remercier les partenaires qui, chacun à leur niveau, contribuent à l'organisation et à la réalisation de cette 3<sup>ème</sup> édition des Assises, à savoir :

- La Polynésie française, notamment grâce au FAS qui participe au financement des salariés du pôle Aide aux victimes de l'APAJ et la délégation à la condition féminine et à la famille
- Le ministère de la justice, et notamment la cour d'appel de Papeete
- Le Haut commissariat de la République en Polynésie française via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

- L'Institut National d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM)
- l'institut français de justice restaurative,
- L'école de criminologie de l'université de Montréal

Ainsi que,

- Les membres de la délégation à la condition féminine et à la famille
- Les forces de l'ordre
- Les membres du Service d'insertion et de probation.

Responsable du projet :

**Mme Cécile MOREAU**

Directrice de l'APAJ

BP 41 786 Fare Tony - 98 713 Papeete

Tél : (689) 40.43.20.41 - GSM (689) 87.71.99.04

Fax : (689) 40.43.20.45

Email : [contact@apaj.net](mailto:contact@apaj.net)

Elu référent

**Mme Noëlline PARKER**

Administrateur de l'APAJ

GSM (689) 87.79.83.63

Email : [noelline.parker@gmail.com](mailto:noelline.parker@gmail.com)



## 3<sup>ème</sup> Assises de l'Aide aux Victimes et de la Prévention de la Délinquance en Polynésie française

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		21 novembre 2016	22 novembre 2016	23 novembre 2016	24 novembre 2016	25 novembre 2016
Heure		Intercontinental	Intercontinental	Intercontinental	Salle 1	Salle 1
7:30-8:00		Accueil et ouverture				Salle 2
8:00 AM		Président de la PF				
8:10 AM		Haut Commissaire				
8:20 AM		Premier président				
8:30 AM		Procureur Général				
9:40 AM		Présentation des formateurs				
15mn						
10:15 - 10:45		T1 Les actions de prévention de la délinquance	T5 Dispositifs d'accompagnement des familles médiation ; groupes de parole ; thérapies familiales	T9 Les violences en milieu scolaire et les violences en groupe	Prise en charge des victimes d'infraction (technique d'accueil et procédure)	Justice restaurative
10:45 - 11:15						
11:15 - 11:45						
11:45 - 12:15						
Déjeuner						
13:15 - 13:45		T2 Le traitement médiatique des faits divers	T6 Les violences intrafamiliales et la résilience		Prise en charge des victimes d'infraction (technique d'accueil et procédure)	Justice restaurative
13:45 - 14:15						
14:15 - 14:30						
15mn						
14:45 - 15:15		T3 Le Secret professionnel secret partagé/obligation de signalement	T7 Les violences conjugales dernières avancées législatives		Prise en charge des victimes d'infraction (technique d'accueil et procédure)	Justice restaurative
15:15 - 15:45						
15:45 - 16:15						